



Hauteur maison et distance non respectée

Par **goeland83**, le **09/06/2017** à **16:37**

Bonjour, un permis de construire à été délivré par le maire pour le rehaussement d'une maison il y a deux ans (travaux non terminés à ce jour) le rehaussement est de 1m00, mais je viens après renseignements d'apprendre que le PLU instaure une distance de 3m00 entre mon terrain et cette construction.
Hors la maison n'est qu'à 1m50 de mon terrain et cette hauteur me cache la vue, donc il me semble qu'il y a non respect des règles du PLU pour la délivrance de ce permis.
Quel est mon recours pour cette distance ?
D'autre part dans le PLU il est inscrit que la hauteur maximale ne doit pas excéder 7m00 du point le plus bas de la maison jusqu'au point le plus haut (gouttières).
Hors cette hauteur de maison après acceptation de permis excède les 7m00.
Je vous remercie de bien vouloir m'aider dans ma recherche d'information ?